

LFP Inflation Plus

FR0007071261

Ce FCP est géré par La Française des Placements
société du Groupe La Française AM

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du fonds, de classification "Diversifié" est d'obtenir une performance supérieure à l'inflation sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans.

Indice de référence : Coefficient d'indexation sur l'inflation zone euro servant de référence aux émissions obligataires de l'agence France Trésor www.francetresor.gouv.fr

Le style de gestion vise à assurer une performance supérieure à celle de l'inflation, avec une capacité de résistance durant les périodes de tensions sur les taux d'intérêt et de consolidation des marchés d'actions.

Le fonds est exposé entre 70 % et 100 % de son actif sur les classes d'actifs suivantes : obligations indexées sur l'inflation, obligations convertibles en actions, obligations classiques à taux fixe ou taux variable.

Le fonds est exposé sur les classes d'actifs suivantes, dans la limite maximum de 10 % sur une même classe d'actifs : i) marchés actions, majoritairement grandes capitalisations : le fonds pourra être exposé aux marchés actions de la zone euro notamment dans les secteurs suivants : immobilier, industries, ressources de base et services aux collectivités, ii) obligations émises par des émetteurs hors zone euro qu'ils soient ou non membres de la Communauté européenne ou de l'OCDE, en privilégiant les émetteurs publics, iii) parts ou actions d'OPCI, iv) ETF, indices de contrats à terme de matières premières (pétrole, or, métaux précieux...) dans le but de réaliser son objectif de performance. En cumul, l'exposition du fonds sur ces classes d'actifs est limitée à 30 % maximum de l'actif.

Le fonds investit majoritairement dans des titres ayant une

notation au moins égale à BBB- (Standard & Poors ou Moody's) mais pourra détenir, dans la limite de 20 % de l'actif net, des titres de signature inférieure à BBB- (ou équivalent) provenant soit d'un achat direct soit d'une dégradation de la signature d'un émetteur d'un titre déjà investi en portefeuille.

La dette privée ou la dette publique ou quasi publique peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif.

La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10 et la volatilité maximale du fonds est de 7% environ.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM pour gérer la trésorerie ou pour réaliser l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme simples ou complexes (titres intégrant les dérivés) : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture, d'arbitrage ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou, (iii) augmenter l'exposition du fonds au risque de taux face au marché. Ces opérations sont effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des résultats : Capitalisation

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète le risque lié aux marchés de taux du secteur public ou privé, dans le respect de la fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10, et aux marchés actions. Il reflète également le risque pouvant affecter le rendement à court terme des obligations indexées sur l'inflation et le risque de volatilité maximale de 7 % environ. Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Cette catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques de gestion : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futurs, et/ou les instruments dérivés.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque matières premières : il s'agit du risque de liquidité propre à la négociation des instruments financiers à terme sur matières premières.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,83 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos la 31/12/2010 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0 % (**)

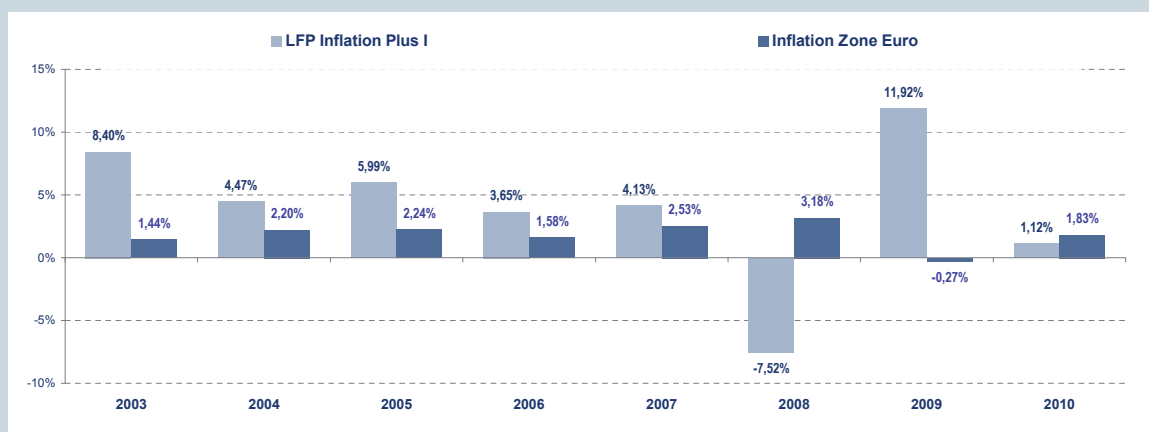
Commission de surperformance : 23,92 % maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle du coefficient d'indexation sur l'inflation zone euro qui sert de référence aux émissions de l'agence France Trésor, majorée de 4 %. Ces frais de gestion variables sont plafonnés à 1,196 % TTC de l'actif net.

(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos la 31/12/2010 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lafrancaise-am.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



OPCVM créé le : 10/5/2002

Performance calculée en euro

Les performances annualisées présentées dans le graphique sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Prospectus et documents d'information : disponibles sur le site www.lafrancaise-am.com ou en contactant La Française des Placements au Tél. 33(0)1 43 12 01 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilieres@lafrancaise-am.com ou par courrier : 17, rue de Marignan – 75008 Paris

Autres catégories de parts : néant

Valeur liquidative : locaux de la société de gestion et/ou www.lafrancaise-am.com

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM, de droit français, est agréé et réglementé par l'AMF.

La Française des Placements est agréée en France et réglementée par l'AMF - N° agrément GP 97076

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/9/2011.